Nations Unies A/80/7/Add.7

Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session
Point 137 de l'ordre du jour provisoire*
Projet de budget-programme pour 2026

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2026

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/80/202). À cette occasion, il s'est réuni avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 7 août 2025.

2. Le Comité consultatif rappelle que le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi est l'un des principaux projets de construction à court terme recensés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers[1]. L'Assemblée générale a confirmé le projet dans sa résolution 72/262 A et approuvé le coût total maximum du projet, à savoir 66 260 100 dollars, dans sa résolution 76/246 A. Le rapport du Secrétaire général, présenté en application de la section XIII de la résolution 79/258 de l'Assemblée, constitue le huitième rapport d'étape et fait le point sur l'avancement du projet depuis le précédent rapport (A/79/267). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la date d'achèvement de l'essentiel du projet, prévu pour décembre 2025, reste la même depuis le précédent rapport, même si la construction du bâtiment du Service médical commun devrait désormais s'achever en avril 2026, soit avec un retard de

* A/80/150.

[1] Le Comité a formulé des observations et recommandations à ce sujet dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/72/7/Add.9). Dans ses précédents rapports sur le projet de rénovation de l'Office des Nations Unies à Nairobi, il a abordé un certain nombre de questions (A/79/7/Add.11, A/78/7/Add.11, A/77/7/Add.14, A/76/7/Add.17, A/75/7/Add.16, A/74/7/Add.15, A/73/426 et A/72/7/Add.28).

25-13474 (F) 250825 220925

Merci de recycler

quatre mois, sans toutefois que cela ait une incidence sur l'achèvement de l'essentiel du projet ni sur la réalisation de ses avantages (A/80/202, par. 36 et 38). Il indique également que le montant révisé du plan de dépenses relatif au projet s'élève à 66 024 400 dollars, ce qui permettra d'éviter d'ouvrir des crédits de 118 100 dollars pour 2026 et, compte tenu du solde de la réserve pour imprévus chiffré à 220 100 dollars, de réaliser ainsi au total 338 200 dollars d'économies (ibid., par. 49 ; voir également le paragraphe 18 ci-après).

3. À la section II du rapport du Secrétaire général sont exposés les objectifs et les avantages du projet. Il convient de noter, dans le rapport, que la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail a permis d'améliorer de 25 % en moyenne l'utilisation des espaces de bureau par rapport aux prévisions établies avant le début du projet et de procéder aux transferts non planifiés de fonctions du Siège par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (A/80/202, par. 5). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 120 membres du personnel de l'UNICEF avaient déjà été réinstallés dans le complexe et que l'Office des Nations Unies à Nairobi apportait son concours au déménagement de 140 membres du personnel du FNUAP et de 160 membres du personnel d'ONU-Femmes, des pourparlers étant en cours pour la réinstallation de 100 autres membres du personnel de l'UNICEF. Bien qu'il reste une certaine capacité d'accueil pour de nouvelles réinstallations, il n'y a actuellement aucune indication concernant une éventuelle réinstallation de personnel supplémentaire, ni aucune préoccupation concernant la réduction des effectifs des entités des Nations Unies ou des organisations non gouvernementales et son incidence sur la réinstallation de personnel à l'Office. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées concernant la réinstallation de personnel et ses répercussions sur l'utilisation des espaces de bureau seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport. Il compte également que des informations relatives à la réinstallation de personnel depuis d'autres lieux d'affectation dans le cadre de l'Initiative ONU80 seront communiquées dans les prochains rapports.**

II. Progrès accomplis au cours de la période considérée

Coopération avec le pays hôte et d'autres États Membres, et contributions volontaires

4. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que des travaux mineurs, notamment en ce qui concerne l'élargissement des réseaux routiers à proximité du complexe de Gigiri, sont en cours de discussion avec la Kenya Urban Roads Authority (autorité kényane des routes urbaines). En ce qui concerne les contributions volontaires, il convient de noter que des contributions volontaires ont été obtenues en amont pour le projet, notamment dans le cadre d'un accord conclu avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour la construction de deux bâtiments supplémentaires (ibid., par. 21 et 22 ; voir également le paragraphe 6 ci-après). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il n'était pas prévu d'attirer des donateurs supplémentaires pour le projet de remplacement des bâtiments A à J, mais que d'autres initiatives étaient en cours afin que des donateurs apportent un financement au projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de réunions intergouvernementales devant se tenir à l'Office des Nations Unies à Nairobi, il a également été informé que la crise de liquidités qui pesait sur de nombreuses entités clientes des Nations Unies continuait d'influencer les décisions

relatives au choix du lieu des réunions et que l'Office avait l'intention de commencer à promouvoir les installations de conférence qui seraient modernisées prochainement.

5. **Le Comité consultatif remercie le pays hôte de l'appui qu'il continue d'apporter à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour faciliter le remplacement des bâtiments A à J de l'Office (A/79/7/Add.11, par. 5).**

Accords de construction avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

6. En ce qui concerne l'accord de niveau de service signé entre l'Office des Nations Unies à Nairobi et le HCR en décembre 2022, concernant le financement de deux bâtiments à usage de bureaux et d'un bâtiment logistique, le Secrétaire général indique qu'un bâtiment était occupé par le bureau régional du HCR à la fin du mois d'avril 2025 et que le deuxième serait occupé par le bureau du HCR au Kenya à la fin du mois de juillet 2025 (A/80/202, par. 35).

État d'avancement des travaux de construction et calendrier d'exécution du projet

7. Aux paragraphes 26 à 41 et aux figures I et II de son rapport, le Secrétaire général fait le point sur l'état d'avancement des travaux de construction et sur le calendrier d'exécution du projet en ce qui concerne les trois principales composantes du projet (premiers travaux, stratégies de gestion souple de l'espace de travail et nouveau bâtiment). Le tableau II du rapport fournit une comparaison des dates clés avec celles du précédent rapport (A/79/267).

8. Les informations actualisées relatives aux trois composantes du projet présentées dans le rapport d'étape du Secrétaire général sont les suivantes :

a) Premiers travaux : les travaux d'aménagement et d'infrastructure concernant le bâtiment annexe (logistique) et le bâtiment des services de publication seront achevés avant la fin de 2025, et la construction du bâtiment du Service médical commun sera achevée en avril 2026. Il convient de noter que la planification et le parti architectural du bâtiment du Service médical commun sont achevés et que des appels d'offres portant sur la construction vont être lancés (A/80/202, par. 28, 29, 37 et 38) ;

b) Stratégies de gestion souple de l'espace de travail : la rénovation des bâtiments M, N, P, Q, T, U, V et X était achevée en totalité, et celle des nouveaux locaux à usage de bureaux l'était à plus de la moitié (ibid., par. 30 et 31). Il est indiqué que l'Office des Nations Unies à Nairobi a choisi de ralentir l'aménagement et l'occupation des bâtiments R et S jusqu'en novembre 2025 pour permettre la transformation, dans les combles, de l'espace de stockage en locaux à usage de bureaux. Cette opération, qui n'était pas prévue initialement dans le projet, fournira un espace supplémentaire qui permettra l'emménagement du personnel du FNUAP et d'ONU-Femmes sans coûts supplémentaires (ibid., par. 30). En outre, la rénovation du bâtiment W visant à transformer le sous-sol pour créer des bureaux supplémentaires est en cours et des réunions sont organisées avec les entités des Nations Unies pour faciliter la transition concernant l'emménagement des occupants (ibid., par. 31 et 32). Il convient de noter que tous les travaux de rénovation sont en bonne voie et devraient être achevés en décembre 2025, ce qui marquera l'achèvement pour l'essentiel de la composante Stratégies de gestion souple de l'espace de travail et de l'ensemble du projet de remplacement des bâtiments A à J. À la suite de l'achèvement pour l'essentiel du projet, une période de garantie de 12 mois commencera, au cours de laquelle une partie des responsabilités seront transférées à l'équipe de l'Office chargée de la gestion des installations (ibid., par. 39) ;

c) Nouveau bâtiment : ayant pris un léger retard (deux semaines) en raison de cas de force majeure, cette composante a été achevée en avril 2025. Cela n'a toutefois pas eu d'incidence sur la remise et l'occupation des nouveaux bâtiments, tous les documents ayant été bouclés, et tous les équipements installés, en juin 2025 (ibid., par. 33 et 34). Le Secrétaire général indique que la période de garantie en cas de défauts concernant cette composante s'étendra d'avril 2025 à avril 2026 et n'aura pas d'incidence sur la fonctionnalité des bâtiments (ibid., par. 40).

9. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les cas de force majeure, d'ordre climatique, concernaient des retards liés aux pluies El Niño au Kenya et aux inondations à Valence (Espagne), et qu'ils n'avaient pas eu d'incidence notable sur le calendrier d'exécution de la composante Nouveau bâtiment. En ce qui concerne les dispositions relatives à la garantie, il a également été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi ne prévoyait pas que les entrepreneurs formulent d'éventuelles réclamations ni qu'une médiation ou un arbitrage soient nécessaires, et qu'à ce jour, aucun autre contrat de construction n'avait nécessité de recours à un arbitrage au titre du Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

10. **Le Comité consultatif constate que la date d'achèvement de l'essentiel du projet, prévu pour décembre 2025, est maintenue. Il compte que l'Office des Nations Unies à Nairobi continuera de suivre de près et d'atténuer tous les risques liés au projet pour que celui-ci soit exécuté dans le respect du calendrier approuvé**.

Gestion des risques

11. La section IV du rapport du Secrétaire général renferme des informations sur la gestion des risques liés au projet. Il est indiqué que de novembre 2017 à novembre 2024, le Service de la politique de gestion centralisée des biens a facilité la prestation de services indépendants de gestion des risques pour le projet de remplacement des bâtiments A à J. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'expiration du contrat en question, les services de gestion des risques et la supervision seraient assurés par le Service, au moyen de ressources internes. Compte tenu de l'état d'avancement du projet, une simulation de Monte-Carlo[2] n'est plus nécessaire (A/80/202, par. 17), et deux risques liés au projet subsistent, à savoir : a) le risque lié au calendrier, qui concerne les éventuels retards liés aux aspects de transformation et de logistique des stratégies de gestion souple de l'espace de travail ; b) l'instabilité des coûts du mobilier et du matériel informatique, qui pourrait avoir une incidence sur l'aménagement des bâtiments (ibid., par. 19 et 20).

Savoir local et achat de matériaux sur le marché local

12. En ce qui concerne le savoir local et l'achat de matériaux sur le marché local, le Secrétaire général indique que les travaux de construction des composantes restantes du projet continuent d'utiliser des matériaux d'origine locale, notamment les éléments préfabriqués creux, les produits céramiques et les charpentes métalliques. En outre, l'équipe chargée du projet de remplacement des bâtiments A à J continue de rechercher des synergies avec le projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, notamment en ce qui concerne l'appui aux évaluations techniques, le recrutement et le parti architectural. La mise en commun des enseignements tirés pour les deux projets a conduit à l'utilisation, pour la

[2] Méthode d'analyse statistique employée pour mieux comprendre l'incidence des risques d'un projet, fondée sur l'utilisation d'un intervalle de valeurs afférentes aux délais et aux estimations de coûts, allant d'un minimum à un maximum, concernant les différents stades et composantes du projet, dans une simulation numérique de scénarios multiples [voir A/76/7/Add.11, par. 15 (note)].

démolition par étapes des bâtiments A à I, du prestataire qui était intervenu dans le cadre du projet relatif aux installations de conférence (ibid., par. 23 et 24). **Le Comité consultatif constate que dans le cadre du projet, le recours au savoir local et à l'achat de matériaux sur le marché local se poursuit.** On trouvera à la section V ci-après de plus amples informations sur les enseignements tirés.

III. Gouvernance, effectifs et responsabilité du projet

Gouvernance du projet

13. La section III du rapport du Secrétaire général renferme des informations sur la gouvernance et la gestion du projet et l'application du principe de responsabilité. Le Comité consultatif relève que la structure de gouvernance (voir A/79/267, par. 6) reste inchangée et que des réunions du comité des parties prenantes ont eu lieu en septembre 2024 et en février et juin 2025. La coordination se poursuit au Siège avec le Service de la politique de gestion centralisée des biens : des réunions de coordination et d'examen de l'avancement des travaux sont organisées toutes les deux semaines, et des réunions sur les risques, chaque trimestre, dans lesquelles sont étudiés l'inventaire des risques, le plan de dépenses ainsi que les mesures d'atténuation des risques.

Effectifs du projet

14. Le paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général donne une vue d'ensemble des 13 emplois relatifs au projet (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 AN et 6 AL) qui ont été approuvés initialement. Il est indiqué qu'un maintien partiel de l'équipe de gestion du projet, qui sera réduite à 5 emplois (1 P-5, 1 P-3, 2 AN et 1 AL), est proposé pour une durée limitée en 2026, les activités restantes de la période de garantie étant transférées à la Section de la gestion des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Par ailleurs, l'équipe restera renforcée par 8 emplois (3 P-3 et 5 AL), financés par le HCR pour la construction des bâtiments qui l'hébergeront (A/80/202, par. 13). On trouvera dans le tableau ci-après, établi à partir du tableau 1 du rapport du Secrétaire général, des détails sur l'occupation des emplois depuis le début du projet (voir tableau 1).

Tableau 1
Emplois de gestion du projet : occupation depuis le début du projet

Emplois	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*2026 (prévus)*
Chef de projet (P-5)	–	Pourvu depuis octobre	Pourvu	Pourvu	Vacant depuis septembre	Pourvu depuis février	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en janvier
Coordonnateur(trice)/ spécialiste de la planification des locaux (P-4)	Pourvu depuis octobre	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en décembre	–
Ingénieur(e) structures/génie civil (P-3)	Vacant	Pourvu depuis février	Pourvu	Pourvu	Vacant depuis septembre	Pourvu depuis septembre	Pourvu	Pourvu jusqu'en décembre	–
Spécialiste des achats (P-3)	–	Pourvu depuis août	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu depuis novembre	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en mars
Agent(e) responsable de la sûreté et de la sécurité (P-3)	–	–	–	–	Vacant	Vacant	Pourvu depuis juin	Pourvu jusqu'en décembre	
Logisticien(ne) (AN)	–	Vacant	Vacant	Pourvu depuis novembre	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en mars
Attaché(e) d'administration (AN)	–	Vacant	Vacant	Vacant	Vacant	Pourvu depuis octobre	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en juin
Surveillant(e) de travaux (AL)	–	Vacant	Vacant	Pourvu depuis juin	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en décembre	–
Assistant(e) administratif(tive) principal(e) (AL)	–	Vacant	Vacant	Vacant	Vacant	Pourvu depuis septembre	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en mars
Garde de sécurité (AL)	–	–	Vacant	Pourvu depuis septembre	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en février	
Garde de sécurité (AL)	–	–	Vacant	Pourvu depuis février	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en février	
Garde de sécurité (AL)	–	–	Vacant	Pourvu depuis février	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en février	

Emplois	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*2026 (prévus)*
Garde de sécurité (AL)	–	–	Vacant	Pourvu depuis avril	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en février	
Coordonnateur(trice) de projets (P-3)[a]	–	Vacant	Vacant	Vacant	Vacant	Vacant	–	–	–

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

[a] L'emploi de coordonnateur(trice) de projets (P-3) a été supprimé en application de la résolution 78/253 de l'Assemblée générale.

15. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi n'avait pas encore fait appel à des universitaires ni à des étudiants en conception architecturale pour le projet de remplacement des bâtiments A à J, et que la gestion du projet était assurée par l'équipe qui en avait la charge et par des consultantes et consultants sous contrat. L'Office continue cependant de faire régulièrement appel à des stagiaires dans le cadre de divers projets, notamment du projet de remplacement des bâtiments A à J et d'autres activités auxquelles la Section de la gestion des installations est associée. **Le Comité consultatif constate que la réduction prévue de l'équipe chargée de la gestion du projet, dont l'effectif passera ainsi à cinq emplois, entraînera une diminution des dépenses au titre des postes, et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain rapport d'étape.**

Application du principe de responsabilité

16. Dans le rapport d'étape, il est indiqué que le Bureau des services de contrôle interne procède actuellement à un audit de la composante Nouveau bâtiment et que le Comité des commissaires aux comptes a examiné le projet dans le cadre de ses audits des états financiers de 2023 et 2024. À l'annexe I dudit rapport, on trouve un récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions formulées par l'Assemblée générale, notamment à celles fondées sur des recommandations du Comité consultatif. **Le Comité consultatif constate que le Bureau des services de contrôle interne procède actuellement à un audit de la composante Nouveau bâtiment, et compte que les enseignements tirés du rapport final seront appliqués à d'autres grands projets d'équipement des Nations Unies en cours, notamment au projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (voir également la section V ci-après).**

IV. Dépenses et coûts prévus

17. La section VI du rapport du Secrétaire général renferme des informations sur les dépenses et les coûts prévus. Le coût total estimé du projet s'élève à 66 260 100 dollars, soit un montant inchangé par rapport au coût total maximum indiqué dans le précédent rapport d'étape (A/79/267). Les annexes du rapport du Secrétaire général contiennent le plan de dépenses révisé du projet (annexe II), des informations sur l'évolution des ressources dans les plans de dépenses (annexe III) ainsi que les dépenses mensuelles du début du projet au 30 juin 2025 et les dépenses totales à la même date (annexe IV).

18. Le plan de dépenses révisé du projet pour 2026 s'élève à 66 024 400 dollars, ce qui représente une diminution des besoins de 118 100 dollars par rapport au montant du plan de dépenses figurant dans le précédent rapport d'étape (66 142 500 dollars). Cette diminution des besoins, qui permettra d'éviter d'ouvrir des crédits du même montant, ainsi que le solde non utilisé de 220 100 dollars de la réserve pour imprévus (voir par. 22 et 24 ci-après) se traduiront par une économie totale de 338 200 dollars.

Dépenses de 2025

19. Le tableau 3 du rapport d'étape indique les dépenses effectivement engagées au 30 juin 2025 et le montant des dépenses prévues pour le reste de l'année (voir tableau 2).

Tableau 2
Dépenses effectives au 30 juin 2025 et montant estimatif des dépenses pour le reste de 2025
(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5) = (3) + (4)*	*(6) = (1) + (2) – (5)*
	Crédits ouverts pour la période 2018-2025	*Prélèvement sur la réserve pour imprévus et autres ajustements*	*Montant cumulé des dépenses au 30 juin 2025*	*Montant estimatif des dépenses du 1er juillet au 31 décembre 2025*	*Montant estimatif total des dépenses prévues pour la période 2018-2025*	*Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2025*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)						
1. Coûts de construction	52 096,9	522,4	49 305,4	3 313,9	52 619,4	–
2. Services spécialisés	5 571,5	(432,1)	5 047,3	92,2	5 139,4	–
3. Hausse des coûts	–	–	–	–	–	–
4. Imprévus	751,0	(90,3)	–	–	–	660,7
Total partiel (chapitre 33)	**58 419,4**	**–**	**54 352,6**	**3 406,1**	**57 758,8**	**660,7**
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]						
5. Gestion du projet	6 991,1	–	6 440,1	547,3	6 987,4	3,7
Total partiel (chapitre 29D)	**6 991,1**	**–**	**6 440,1**	**547,3**	**6 987,4**	**3,7**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)						
6. Sécurité	613,9	–	465,4	43,2	508,6	105,3
Total partiel (chapitre 34)	**613,9**	**–**	**465,4**	**43,2**	**508,6**	**105,3**
Total	**66 024,4**	**–**	**61 258,2**	**3 996,6**	**65 254,8**	**769,7**

20. Un montant de 769 700 dollars devrait rester inutilisé à la fin de l'année 2025, principalement en raison du solde de la réserve pour imprévus. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les dépenses (voir également le paragraphe 15 plus haut) seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Ressources nécessaires pour 2026

21. Les ressources nécessaires pour 2026, qui s'élèvent à 769 700 dollars, figurent dans le tableau 4 du rapport d'étape (voir tableau 3).

Tableau 3
Ressources nécessaires pour 2026
(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	*(2)*	*(3)*	*(4) = (1) – (2) – (3)*
	Montant estimatif des dépenses en 2026	*Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2025*	*Prélèvement sur la réserve pour imprévus et autres ajustements*	*Financement net en 2026*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)				
1. Coûts de construction	–	–	–	–
2. Services spécialisés	–	–	–	–
3. Hausse des coûts	–	–	–	–

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) – (2) – (3)
	Montant estimatif des dépenses en 2026	*Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2025*	*Prélèvement sur la réserve pour imprévus et autres ajustements*	*Financement net en 2026*
4. Imprévus	220,1	660,7	(440,6)	–
Total partiel (chapitre 33)	**220,1**	**660,7**	**(440,6)**	**–**
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]				
5. Gestion du projet	549,6	3,7	545,9	–
Total partiel (chapitre 29D)	**549,6**	**3,7**	**545,9**	**–**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)				
6. Sécurité	–	105,3	(105,3)	–
Total partiel (chapitre 34)	**–**	**105,3**	**(105,3)**	**–**
Total	**769,7**	**769,7**	**–**	**–**

22. En ce qui concerne les ressources proposées pour 2026, les crédits demandés pour le maintien de l'équipe chargée de la gestion du projet, au titre du chapitre 29D [Administration (Nairobi)], se chiffreraient à 549 600 dollars, et ceux demandés pour le montant résiduel de la provision pour imprévus, au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), à 220 100 dollars. Il est proposé que le montant estimatif du solde non utilisé de la réserve pour imprévus à la fin de 2025, soit 660 700 dollars, ainsi qu'un transfert de 105 300 dollars du solde non utilisé des crédits précédemment ouverts au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) servent à financer le coût de l'équipe résiduelle chargée du projet (A/80/202, par. 47 et 48).

23. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les montants retenus sur les paiements destinés au prestataire jusqu'à la fin de la période de garantie n'étaient pas pris en compte dans les dépenses prévues pour 2026, étant donné que les fonds correspondants auraient déjà été engagés en 2025. Il a toutefois été informé que le montant retenu sur les paiements destinés au prestataire chargé des nouveaux bâtiments à usage de bureaux s'élevait à 5 % du montant total final des travaux de construction.

Imprévus

24. Il est indiqué qu'après le prélèvement de 440 600 dollars sur le solde non utilisé de la réserve pour imprévus (voir par. 22 plus haut), le montant résiduel de celui-ci, à savoir 220 100 dollars, sera restitué aux États Membres lorsque le projet sera entièrement achevé, en 2026. **Le Comité consultatif, rappelant les dispositions du paragraphe 11 de la résolution 79/297 de l'Assemblée générale, ainsi que son point de vue (A/79/7/Add.11, par. 34) sur le recours à la réserve pour imprévus, réaffirme que tout doit être mis en œuvre pour limiter cette pratique et compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations actualisées sur l'utilisation à laquelle la réserve pour imprévus est destinée.**

V. Enseignements tirés de l'expérience

25. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'après l'achèvement pour l'essentiel du projet de remplacement des bâtiments A à J en 2026, le Service de la

politique de gestion centralisée des biens animera un atelier portant sur les enseignements tirés, dont les résultats seront présentés dans le prochain rapport d'étape (A/80/202, par. 25). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé de plusieurs enseignements tirés au cours du projet, résumés comme suit : a) accorder l'importance voulue à une gouvernance solide et à la participation des parties prenantes ; b) intégrer l'équipe chargée du projet à la Section de la gestion des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour le transfert de connaissances ; c) exécuter par étapes les projets pilotes relatifs à l'espace de travail afin d'en maîtriser les coûts et la portée ; d) organiser de manière stratégique le conditionnement et l'enchaînement des travaux, dans une optique d'efficacité ; e) gérer les problèmes en temps réel ; f) diviser le projet en plusieurs composantes afin d'en garantir la continuité de l'exécution. Il a également été informé que le Service organisait un atelier portant sur les enseignements tirés pour les projets de construction qui étaient pratiquement achevés et prévoyait de réviser en profondeur ses directives pour la gestion des projets de construction, dont la dernière mise à jour datait de 2021, afin que d'autres projets de construction puissent en bénéficier. Il rappelle que l'Office a l'intention d'élaborer un rapport sur les enseignements tirés et de le communiquer au Service pour qu'il serve de référence aux futurs grands projets d'équipement des Nations Unies (A/79/267, par. 25). Il a été indiqué au Comité que, hormis l'atelier portant sur les enseignements tirés, le Bureau ne prévoit ni n'envisage actuellement d'autres activités d'évaluation a posteriori du projet. Certains des enseignements recensés et tirés au cours de la mise en œuvre du projet de remplacement des bâtiments A à J ont déjà été intégrés à titre anticipatif dans les étapes restantes du projet, tandis que d'autres continuent d'être mis en commun avec le projet relatif aux installations de conférence.

26. **Constatant les synergies entre le projet de remplacement des bâtiments A à J et le projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Comité consultatif compte que les enseignements tirés du premier continueront d'être mis en commun avec le second ainsi qu'avec d'autres projets d'équipement des Nations Unies, le cas échéant. En outre, il rappelle que l'Office élaborera un rapport sur les enseignements tirés, et compte que ce rapport sera communiqué au Service de la politique de gestion centralisée des biens et mis à disposition dans le cadre de l'atelier portant sur les enseignements tirés et en vue de la mise à jour des directives pour la gestion des projets de construction.**

VI. Conclusions et recommandations

27. Le Secrétaire général formule au paragraphe 51 du rapport d'étape ses recommandations concernant les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre, à savoir prendre note du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.**